

Questions au Feuilleton

3. Oui.

LE RAPPORT BRYDEN

Question n° 2084—**M. Schumacher**:

1. A quelle date le rapport Bryden a-t-il été commandé et quand les travaux ont-ils effectivement commencé?

2. A quelle date le rapport a-t-il été paraphé et remis au gouvernement?

3. Combien a-t-il coûté en tout?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. L'étude préliminaire a commencé le 13 novembre 1970. Le rapport proprement dit a été commandé le 12 février 1971.

2. Le 18 juin, 1971.

3. \$39,894.61.

LA SUBVENTION À LA MAGLINE OF CANADA LIMITED

Question n° 2126—**M. Dick**:

Une subvention d'encouragement de \$61,000 à la *Magline of Canada Limited* de Renfrew a-t-elle été annoncée par le ministre de l'Expansion économique régionale, le 17 novembre 1972 et, dans l'affirmative, a) cette subvention a-t-elle été versée, retirée ou refusée, b) quel montant a-t-on versé jusqu'ici à cette société, durant quels mois et de quelle façon, c) qui en sont les administrateurs, d) qui en est le plus gros actionnaire, e) quelle est la nationalité de ce dernier, f) combien d'emplois devaient être créés lors de l'annonce de la subvention, g) combien d'emplois ont été effectivement créés jusqu'au 1^{er} mai 1973, h) combien d'employés la société comptait-elle au 1^{er} mai 1973, i) quel en était le capital initial, j) quelle part de ce capital a été versée par les propriétaires, k) la société est-elle toujours en activité, sous séquestre ou en faillite, l) à quelle date la subvention a-t-elle été demandée?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Oui. Une offre de subvention de \$61,500 a été annoncée le 17 novembre 1972: a) Une entente aux termes de la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement (demeure la Loi sur le ministère de l'expansion économique régionale) a été conclue le 1^{er} août 1972 entre le gouvernement du Canada et le requérant à l'égard d'un établissement situé dans la zone spéciale de Renfrew-Pembroke en Ontario; b) aucun; c) les administrateurs de la société sont: J. E. Lindsay, D. A. Tetu, C. F. Schilling, D. C. Law; d) aux termes de la Loi sur les sociétés commerciales de l'Ontario, les noms des actionnaires d'une société ne peuvent être divulgués; e) sans objet; f) 18; g) l'entreprise n'est pas encore en exploitation commerciale; h) pour l'octroi de subventions, le Ministère s'intéresse avant tout au nombre d'emplois créés par la mise en œuvre d'un projet donné et non à la situation globale de l'emploi au sein de la société intéressée. Par conséquent, on ne dresse pas de relevés exacts à cet égard. i) et j) on ne peut dévoiler le montant total des capitaux et la part des capitaux du requérant sans divulguer des renseignements fournis par le requérant à titre confidentiel. Cependant, le coût d'immobilisation admissible sur lequel est fondée l'offre de subvention est de \$130,000 et, aux termes des règlements sur les subventions au développement régional, la mise de fonds du requérant doit représenter au moins 20 pour cent de ce montant dans tous les cas; k) en activité; l) le 13 mars 1972.

LES PERMIS D'EXPLORATION DANS L'ARCHIPEL ARCTIQUE

Question n° 2137—**M. Bawden**:

Le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien a-t-il mis en disponibilité ou vendu plus de 140

[M. Chrétien.]

millions d'acres situés au large des rives du delta du Mackenzie et de l'archipel arctique, entraînant l'obligation d'affecter des millions de dollars à des travaux géophysique et le droit de sonder ces territoires avec des puits d'exploration et, dans l'affirmative, le ministre dira-t-il à la Chambre quand son Ministère aura fini de délibérer sur la Conférence des ressources maritimes tenus à Ottawa en décembre, et quand informera-t-il l'industrie de ses intentions et règlements concernant le forage au large des rives de la région arctique?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le ministère a délivré des permis d'exploration correspondant à une superficie de quelque 220 millions d'acres sises au large des côtes de l'Arctique, y compris la mer de Beaufort, voisine du delta du Mackenzie, et le lit marin voisin des îles de l'Arctique et de l'île Baffin. Ces permis obligent à dépenser en moyenne \$2.65 par acre, s'ils sont gardés pendant leur durée complète de 12 à 14 années. Bien que le permis autorise l'accès aux terres du Canada à des fins d'exploration, ce droit est modifié par les lois destinées à protéger l'environnement. Les questions débattues lors de la réunion portant sur les forages effectués au large des côtes septentrionales du Canada font actuellement l'objet d'une attention spéciale, de telle sorte qu'on parvienne à établir très prochainement un règlement applicable aux forages sous-marins effectués dans l'Arctique.

LES SERVICES POSTAUX À WINFIELD (ALBERTA)

Question n° 2150—**M. Schellenberger**:

1. Quels sont les services postaux présentement fournis à la population de Winfield (Alberta)?

2. Le gouvernement envisage-t-il la construction de nouvelles installations ou l'amélioration des présents services à Winfield et, a) dans l'affirmative, quand le gouvernement envisage-t-il de faire cela, et de quelle nature seront ces services nouveaux ou améliorés et b) dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Le bureau de poste de Winfield est situé dans des locaux loués.

2. Non; a) sans objet; b) les locaux actuels sont satisfaisants.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

REVENU NATIONAL—LES DÉPENSES AUX FINS DE RECHERCHE

Question n° 105—**M. Nystrom**:

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère du Revenu national a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif?

(Le document est déposé.)